

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 janvier 2022

* * * * *

L'an deux mil vingt deux, le 10 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de GENISSAC dûment convoqué le 04 janvier décembre s'est réuni en séance ordinaire au foyer communal du bourg en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Gérard, Berty MARIE Premier Adjoint.

Présents : HOUQUES Christine, FULCHI Francis, JUINT Huguette, COLL Albert, DAVID Sylvie, PEETERS Stéphanie, Jean-Marie BAGGIO, Emeline BRISSEAU, Christine HENRY

Absents excusés :

PISSONDES Marie pouvoir à Christine HOUQUES

Absents : PALLARO Jean-Pierre,

Secrétaire de séance : Huguette JUINT

M. le Premier Adjoint constate que le quorum est atteint et demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du dernier conseil, aucune observation n'est formulée. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I – Indemnités des élus

M le Premier Adjoint expose au conseil que l'article L.2122-17 du CGCT prévoit « en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations ».

Le III de l'article L.2123-24 du même code précise que l'Adjoint qui supplée le maire « peut percevoir, pendant la durée de la suppléance et après délibération du conseil municipal, l'indemnité fixée pour le maire par l'article L.2123-23.

Considérant que nous sommes le 10 janvier et que les élections municipales partielles intégrales auront lieu le 30 janvier 2022, M MARIE, Premier Adjoint décide de renoncer à cette indemnité et dit conserver son indemnité d'adjoint.

II - Subvention exceptionnelle à l'association famille rurale

M MARIE passe la parole à Mme Christine HOUQUES qui propose au conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle pour couvrir les dépenses afférentes à la gestion administrative de la bibliothèque (frais téléphonie, fourniture administrative...) pour un montant de 617,20€ qui seront prévus au budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention de 617,20€ à l'association famille rurale.

Informations

Questions Diverses

M Jean-Marie BAGGIO, demande pourquoi l'avis de la commission d'urbanisme lors de sa dernière séance n fait toujours pas l'objet des points mis à l'ordre du jour, comme déjà sollicité sous la mandature de M Jean-Jacques TALLET.

M MARIE avait sollicité un rendez-vous avec le service instructeur afin de faire le point sur ce dossier avant de le mettre à l'ordre du jour.

Ce rendez-vous ayant été annulé nous devons le repositionner.

Pour répondre aux sollicitations des membres du conseil municipal, il est décidé que l'avis sera présenté lors du prochain conseil municipal fixé au 17 janvier 2022 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h32